

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 2512)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS126

présenté par

Mme Le Dain, Mme Laclais, M. Le Roch, M. Premat, Mme Rabin et M. Valax

-----

### ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« vie, »

insérer les mots :

« alors et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.